

MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

ARRETE PORTANT SUR LA FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC PECOURT Arrêté de Police du 20 mars 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité du public lors de la préparation et de la remise en état du parc Pierre Pécourt dans le cadre des festivités du Nain Gaillou organisées le samedi 04 et dimanche 05 Mai 2019

ARRETE

ARTICLE 1

Les festivités du Nain Gaillou dans le parc Pierre Pécourt seront organisées le samedi 04 et dimanche 05 Mai 2019.

ARTICLE 2

A titre exceptionnel, le Parc Pécourt sera fermé au public le jeudi 02 et vendredi 03 mai 2019 afin de pouvoir effectuer les préparations nécessaires à la mise en place des festivités. Il sera également fermé le lundi 06 mai 2019 afin de remettre en bon état de propreté le parc.

ARTICLE 3

Madame la secrétaire générale des services de la commune Monsieur le responsable du service technique Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

> Fait à GUESNAIN, 20 mars 2019 Le Maire, Maryline Lucas

> >)

